

District Saône et Loire de Football



Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis
71210 TORCY
Tél. : 03.73.55.03.35

COMMISSION DES COMPETITIONS

PV n°7 du 23/09/2021

Présents : M. EUVRARD – MATHEY – MOSCATO – THIBERT- FERNANDES- RYMPEL

COURRIERS

Courrier de MOROGES, du 15/09/2021

Concernant une demande de report de match

Ne disposant pas de l'accord du club adverse, le report de la rencontre ne peut avoir lieu.

Courrier de ST FORGEOT, du 21/09/2021

Demandant un changement d'horaire pour les levers de rideau à 11h.

Accord de la commission.

Courrier de SAGY, du 18/09/2021

Concernant le report de GERGY – SAGY en U18

Match reporté au 2/10/2021.

Courrier du BOIS DU VERNE, du 20/09/2021

Concernant la rencontre ST FORGEOT – BOIS DU VERNE

Rappel à l'ensemble des clubs à ses devoirs lors de la réception des équipes au niveau du protocole sanitaire en vigueur.

Courrier Arbitre DA ROCHA Isaac du 19/09/2021

Concernant la blessure d'un joueur de SENNECE LES MACON

Pris note remerciements, prompt rétablissement au joueur.

Courrier de MOROGES, du 17/09/2021

Concernant une demande de report de match

La commission prend note et reste sur ses positions.

(Voir PV N° 1 du 13/07/21)

Courrier de GERGY, du 17/09/2021

Concernant une demande de report en U18

Match reporté au 2/10/2021 avec accord de Sagy.

Courrier de ST VALLIER, du 15/09/2021

Informant du forfait général en U13.

Pris note.

Courrier de VARENNES LE GRAND, du 20/09/2021

Concernant une demande de report de match

Accord pour le report unique du match de l'équipe B, sous réserve de l'accord écrit de l'équipe adverse.

Pour l'équipe A seul l'avancement au vendredi soir est possible, avec accord du club de Marmagne.

Courrier de MELLECEY MERCUREY, du 19/09/2021

Demandant à changer de niveau.

Les calendriers étant établis la commission ne peut donner une suite favorable les groupes étant complets.

Courrier de GIVRY/ST DESERT du 23/09/2021

Vu l'accord des deux clubs la commission reporte le match

POUILLOUX 2 /GIVRY/ST DESERT 3 - D4 C le 31/10/2021

CRITERIUM SENIOR, U18 et U15 A 7

*Création d'un critérium senior à 7 loisir, rappel de la date engagement **25 SEPTEMBRE 2021***

Calendrier et règlement en cours d'élaboration en fonction des engagements

CHAMPIONNAT SENIORS

Match arrêté

D4E LA CLAYETTE 3 – CHASSY MARLY OUDRY 2

Match arrêté à la 25 eme minute suite à blessure et nombre insuffisant dans l'équipe de CHASSY MARLY OUDRY

La clayette 3 points 3 buts Chassy Marly Oudry 0 point 0 but

D4A REVERMONTAISE 2 – ISBN 3

Forfait de ISBN 3

Match retour à REVERMONTAISE.

D4B CHALON ACF 3 – SEVREY 2

Forfait de SEVREY 2

Match retour à CHALON ACF

D4E CHALMOUX – ST VINCENT 3

Forfait de ST VINCENT 3

Match retour à CHALMOUX

D4A RCBS 4 – SIMARD 2

Forfait de RCBS

Suite match de Coupe de France le 03/10/2021 :

D1B TMF / USBG 2 reporté au 19/12/2021

D1B ST SERNIN 2 / RIGNY reporté au 19/12/2021

D1B GERGY / DUN SORNIN CHAUFFAILLE reporté au 19/12/2021

D2A NEUVY / VITRY EN CHAROLLAIS reporté au 11/11/2021

RESERVE

Réserve de ST FORGEOT.

Réserve de ST FORGEOT sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de TORCY ASJT 2.

Réserve recevable sur la forme et le fond.

Après vérification il s'avère que 5 joueurs de TORCY ASJT 2 n'étaient pas qualifiés à la date du match.

En conséquence la commission donne le match perdu par pénalité à TORCY ASJT 2 (0 point, 0 but)

- St Forgeot 2 (3 points, 3 buts)

Droit : 30€ à TORCY ASJT 2

Amende : 40 € de match perdu par pénalité à TORCY ASJT

Réserve de LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Réserve de LA CHAPELLE de GUINCHAY sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueuses et susceptibles d'avoir participé en équipe supérieures

Réserve recevable sur la forme et le fond.

Après vérification il s'avère qu'un joueur U17 non surclassé n'était pas qualifié pour jouer en sénior à la date du match.

En conséquence la commission donne le match perdu par pénalité à MACON JS 2 (0 point, 0 but)

LA CHAPELLE (3 points, 3 buts).

Droit : 30€ à MACON JS 2

Amende : 40 € de match perdu par pénalité + 35 € pour joueur participant en catégorie supérieure sans autorisation médicale à MACON JS 2

CHAMPIONNAT FEMININ

Courrier de BLANZY : Retirant son équipe féminine à 11 pour l'engager à 8.

Pris note

CHAMPIONNAT JEUNES

Courrier d'AUTUN du 20/09/2021, informant de l'engagement d'une seconde équipe U13.

La commission intègre l'équipe dans le groupe U13 D3C.

Match arrêté : U18 D1A VERDUN – BLANZY

Transmis en Commission de Discipline.

Suite à vérification des feuilles de match, match U13 D1C GUEUGNON 2 – MONTCEAU 2, il s'avère que 7 joueurs mutations ont participé à la rencontre pour le club de GUEUGNON et un joueur non licencié pour le club de MONTCEAU.

En conséquence la Commission donne match perdu par pénalité aux deux équipes (0pts – 0 but)

Amende : 40€ au deux clubs

Amende : 50€ à GUEUGNON pour non-respect du nombre de mutation

Amende : 100€ à MONTCEAU pour joueur non licencié inscrit sur une feuille de match.

Suite à la suspension de terrain de la JS MACONNAISE en U18 la rencontre MACON JS – CLUNY US se déroulera sur le terrain de Cluny.

Après accord entre les clubs SUD FOOT intègre la poule de D3 en lieu et place de PARAY et PARAY la poule D2 en lieu et place de SUD FOOT.

U18 D2C ST FORGEOT – ST VALLIER
Forfait de ST VALLIER
Match retour à ST FORGEOT

ENTENTES

CF annexe 1 – LES ENTENTES

Prochaine réunion le 30.09.2021 à 14 heures 30.

**Sont convoqués : MATHEY Jean Paul – MOSCATO Franck – HINDERCHIETTE Pascal – GIVERNET
André- DOUHAY Claude – CHAMBON Marc**

Le Président

Joel EUVRARD

Le secrétaire

Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football